

Soutenons ceux qui nous protègent : les engagements du Medef

Publié le 26 août 2026

Les conséquences des bouleversements climatiques s'intensifient et se multiplient : sécheresse, incendies, ouragans, crues et inondations...

Face à ces défis, nous ne sommes pas seuls.

Ils sont des milliers. Des femmes et des hommes qui, après leur journée de travail — ou parfois en devant la quitter au son de l'alerte sur leur récepteur d'alerte sélectif — enfilent leur tenue d'intervention pour protéger les autres. Ce sont les sapeurs-pompiers volontaires.

Aujourd'hui, le Medef s'engage à faciliter l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires au sein de leurs équipes en entamant auprès de ses 240 000 entreprises adhérentes une campagne visant à :

- Encourager le recrutement d'une part, et identifier les sapeurs-pompiers volontaires présents dans nos équipes d'autre part;
- Échanger avec eux pour mieux comprendre leurs impératifs, leurs attentes ;
- Anticiper également les absences nécessaires à leur formation ;
- Valoriser autant que possible au sein de l'entreprise les compétences acquises dans le cadre de leur engagement en tant que sapeurs-pompiers volontaires ; Enfin, mieux faire connaître aux entreprises les dispositifs d'accompagnement des entreprises d'ores et déjà prévus par la loi.

Par ailleurs le Medef :

- Engage ses 119 Medef territoriaux à se rapprocher des services d'incendie et de secours (SIS) afin de signer avec eux des conventions de disponibilité.

Employer un sapeur-pompier volontaire, c'est une formidable richesse pour le collectif de l'entreprise. Ce sont des salariés formés aux premiers secours, à la prévention des risques et aux situations d'urgence. Des femmes et des hommes rompus au travail en équipe, au sens des responsabilités et à la solidarité, à la gestion de crise.

À ceux qui nous protègent, nous devons plus que notre reconnaissance.

Nous devons leur donner les moyens d'agir.

Le Medef s'y engage.